



REPUBLIQUE FRANCAISE  
DEPARTEMENT DU CALVADOS  
**COMMUNAUTE DE COMMUNES  
INTERCOM DE LA VIRE AU NOIREAU**

**Délibérations**

Conseil Communautaire



Séance du **Jeu**di 11 Avril 2024 à 20h30

Nombre de membres en exercice : **61**

Nombre de membres présents : **41**

Nombre de membres ayant  
donné pouvoir : **7**

Nombre de membres excusés : **6**

Nombre de membres absents : **7**

Date de convocation :

**28 mars 2024**

Acte rendu exécutoire après visa du  
contrôle de légalité le :

**19 AVR. 2024**

et publication par la mise en ligne sur  
le site internet le :

**19 AVR. 2024**

L'an deux mille vingt-quatre, le onze avril à vingt heures et trente minutes, le Conseil Communautaire de l'Intercom de la Vire au Noireau s'est réuni à la salle des fêtes de la commune déléguée de Roullours (commune de Vire Normandie), sous la présidence de Mme Catherine GOURNEY-LECONTE, Présidente de l'Intercom de la Vire au Noireau.

Les courriers de convocation et l'ordre du jour, accompagnés de la note explicative de synthèse, relatifs à la séance ont été transmis aux conseillers communautaires, par voie dématérialisée, le vingt-huit mars deux mille vingt-quatre.

Les courriers de convocation des conseillers communautaire ainsi que l'ordre du jour de la séance ont été publiés, à destination du public, sur le site internet et affiché au siège de l'Intercom de la Vire au Noireau le quatre avril deux mille vingt-quatre.

Mme Valérie DESQUESNE a été nommée secrétaire de séance conformément aux dispositions de l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) applicable à l'Etablissement Public de Coopération Intercommunal (EPCI) en vertu de l'article L. 5211-1 du CGCT.

**7 - Finances Locales**

**7.1 - Décisions budgétaires**

**Objet : Autorisation de programme sur l'opération 200 : Opération foncière pour le siège communautaire - Révision de l'autorisation**

Noms des Conseillers	Présents	Excusés			Absents
		* Représenté(e) par le conseiller suppléant : (en vertu de l'article L5211-6)	*A donné pouvoir à : (article L. 2121-20, applicable en vertu de l'article L. 5211-1 du CGCT)	N'étant ni représenté par un suppléant et/ou n'ayant pas donné pouvoir	
<b>CONDE-EN-NORMANDIE</b>					
M. Xavier ANCKAERT	X				
Mme Nathalie BOUILLARD			Mme Valérie DESQUESNE		
Mme Catherine CAILLY	X				
M. Pascal DALIGAUT	X				
M. Sylvain DELANGE			M. Manuel MACHADO		
Mme Valérie DESQUESNE	X				
M. Jean ELISABETH	X				
Mme Najat LEMERAY			M. Pascal DALIGAUT		
<b>LA VILLETTE</b>					
M. Daniel BREARD					X
<b>PERIGNY</b>					
M. Jean-Christophe MEUNIER				X	
<b>PONTECOULANT</b>					
Mme Gislaine MARIE				X	

Noms des Conseillers	Présents	Excusés			Absents
		* Représenté(e) par le conseiller suppléant : (en vertu de l'article L5211-6)	*A donné pouvoir à : (article L. 2121-20, applicable en vertu de l'article L. 5211-1 du CGCT)	N'étant ni représenté par un suppléant et/ou n'ayant pas donné pouvoir	
<b>SAINT-DENIS-DE-MERE</b>					
M. Manuel MACHADO	X				
<b>TERRES-DE-DRUANCE</b>					
M. Jean TURMEL	X				
<b>BEAUMESNIL</b>					
M. Gilles PORQUET	X				
<b>CAMPAGNOLLES</b>					
Mme Catherine GOURNEY LECONTE	X				
<b>LANDELLES-ET-COUPIGNY</b>					
M. Denis JOUAULT	X				
<b>LE MESNIL-ROBERT</b>					
M. Jean-Claude RUAULT	X				
<b>NOUES-DE-SIENNE</b>					
Mme Coraline BRISON- VALOGNES	X				
M. Olivier JEANNEAU	X				
Mme Colette JOUAULT	X				
Mme Bernadette LEROY	X				
M. Georges RAVENEL	X				
<b>PONT-BELLANGER</b>					
M. Jean-Pierre MURIER	X				
<b>SAINT-AUBIN-DES-BOIS</b>					
M. Maurice ANNE	X				
<b>SAINTE-MARIE-OUTRE-L'EAU</b>					
Mme Catherine GARNIER	X				
<b>SOULEUVRE-EN-BOCAGE</b>					
Mme Annick ALLAIN	X				
M. Alain DECLOMESNIL				X	
M. Régis DELIQUAIRE			M. Marc GUILLAUMIN		
M. Didier DUCHEMIN			Mme Marie-Line LEVALLOIS		
M. Marc GUILLAUMIN	X				
M. Francis HERMON	X				
Mme Marie-Line LEVALLOIS	X				
M. Eric MARTIN					X
Mme Natacha MASSIEU				X	
Mme Sandrine SAMSON				X	
Mme Cyndi THOMAS					X
<b>VALDALLIERE</b>					
M. Jean-Paul ANGENEAU	X				
M. Frédéric BROGNIART	X				
Mme Caroline CHANU				X	
Mme Marie-Françoise DAUPRAT	X				
M. Gilles FAUCON	X				
Mme Brigitte MENNIER					X
Mme Sabrina SCOLA	X				

Noms des Conseillers	Présents	Excusés			Absents
		* Représenté(e) par le conseiller suppléant : (en vertu de l'article L5211-6)	*A donné pouvoir à : (article L. 2121-20, applicable en vertu de l'article L. 5211-1 du CGCT)	N'étant ni représenté par un suppléant et/ou n'ayant pas donné pouvoir	

<b>VIRE NORMANDIE</b>					
M. Gilles ALLEGRE	X				
Mme Marie-Noëlle BALLÉ	X				
M. Lucien BAZIN	X				
M. Fernand CHENEL	X				
Mme Marie-Ange CORDIER	X				
M. Serge COUASNON	X				
Mme Nicole DESMOTTES	X				
M. Joël DROULLON	X				
M. Corentin GOETHALS					X
Mme Catherine MADELAINE	X				
M. Gilles MALOISEL	X				
M. Pascal MARTIN	X				
Mme Marie-Odile MOREL					X
Mme Valérie OLLIVIER					X
M. Régis PICOT				Mme Catherine MADELAINE	
Mme Jane PIGAULT	X				
Mme Annie ROSSI	X				
M. Guy VELANY				M. Gilles MALOISEL	

<b>TOTAL</b>	<b>41</b>	<b>0</b>	<b>7</b>	<b>6</b>	<b>7</b>
<b>Nombre de Membres en exercice</b>			<b>61</b>		
<b>Nombre de conseillers présents</b>			<b>41</b>		
<b>Quorum</b>			<b>31</b>		
<b>Nombre de votants (conseillers présents + pouvoirs)</b>			<b>48</b>		

Mme Annie ROSSI, Vice-Présidente en charge des affaires financières, de la santé et de l'enseignement supérieur, donne lecture du rapport suivant :

Chers collègues,

La procédure des Autorisations de Programme / Crédits de Paiement (AP/CP) est une dérogation au principe de l'annualité budgétaire. Elle permet, en dissociant l'engagement pluriannuel des investissements de l'équilibre budgétaire annuel, de limiter le recours aux reports d'investissement.

Chaque AP comporte la répartition prévisionnelle par exercice des CP correspondants, ainsi qu'une évaluation des ressources envisagées pour y faire face (FCTVA, Subvention, autofinancement, emprunt...).

Le suivi des AP/CP se fait à chaque étape budgétaire (Budget Primaire, Décision Modification et Compte Administratif) dans un souci de communication, de suivi (révision, annulation, répartition dans le temps) et de rigueur.

Il convient ainsi de délibérer pour modifier l'Autorisations de Programme / Crédits de Paiement pour les travaux et les études y afférents.

**Projet** : Opération pour siège communautaire N° 200 : AP TOTALE **4 250 000 €uros/TTC**

**Nature comptable** : 020/2313 Immobilisations en cours - Constructions (exercice 2024)

Autorisation de Programme (AP)	Total AP	CREDIT DE PAIEMENT			Total AP
		2023	2024	2025	
Acquisition foncière frais de notaire - AP 2023	<b>4 250 000,00 €</b>				
Chapitre 20		4 380,00 €	- €	- €	
Chapitre 21		405 105,96 €	- €	- €	
Chapitre 23		- €	702 196,00 €	3 138 318,04 €	
<b>Totaux</b>		<b>409 485,96 €</b>	<b>702 196,00 €</b>	<b>3 138 318,04 €</b>	<b>4 250 000,00 €</b>

Autorisation de Programme (AP)	Total AP	2023	2024	2025	
Fonds propre		409 485,96 €	187 007,77 €		
FCTVA		- €	115 188,23 €	514 809,69 €	
Subventions		- €	400 000,00 €	1 470 000,00 €	
Emprunt		- €		1 153 508,35 €	
<b>Total des financements</b>		<b>409 485,96 €</b>	<b>702 196,00 €</b>	<b>3 138 318,04 €</b>	<b>4 250 000,00 €</b>

Suivant les avis favorables de la commission « Finances, Moyens Généraux et Personnel » réunie le 18 mars 2024 et du Bureau communautaire réuni le 20 mars 2024, il est proposé au Conseil Communautaire :

- d'autoriser Mme la Présidente, ou son représentant, à engager les dépenses de l'opération ci-dessus à hauteur de l'autorisation de programme et mandater les dépenses afférentes ;
- de préciser que les paiements pour l'exercice 2024 sont inscrits au budget principal 2024 ;
- de solliciter toutes subventions et aides auprès des partenaires institutionnels et financiers et de tout partenaire restant à identifier.

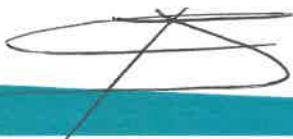
VOTE					
Vote ordinaire à main levée :					
Pour :	<b>47</b>	Contre :	<b>0</b>	Abstentions :	<b>1</b>
<input type="checkbox"/> Adopté à la majorité		<input checked="" type="checkbox"/> Adopté à l'unanimité		<input type="checkbox"/> Non adopté	

Le présent acte administratif peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Caen - 3 Rue Arthur le Duc – 14000 CAEN, ou sur le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr) dans le délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.

Arrêté en séance les jour, mois et an susdits

Au registre suivent les signatures.

Mme Valérie DESQUESNE  
Secrétaire de séance




Mme Catherine GOURNEY-LECONTE  
Présidente de l'Intercom de la Vire au Noireau

